

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CDC Granieu sur la commune principale de l'AIOT Route des Moulins 38490 GRANIEU.

La référence de votre dossier est A-4-S9EQUITYF9 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/03/2024 à 16h33 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79387550100017**

Organisme : **ADVICE ENVIRONNEMENT**

Fonction : **GERANT**

## Personne morale

N° SIRET **85124351900010**

Raison sociale **CDC EUROPE ASIA**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**IMPASSE EPAGNY METZ-TESSY**

**74370 EPAGNY METZ TESSY**

## Signataire

Qualité : **Gerant**

## Référent

Fonction : **Service HSE externalisé**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CDC Granieu**

Description des activités :

**Mise en place d'un centre de regroupement et de tri des Déchets d'Equipements Electriques et**

**Electroniques (DEEE). L'installation recevra des déchets (DEEE) et les réexpédiera, après avoir procédé à la séparation des différentes fractions élémentaires sans modifier leur composition physique ou chimique et sans toucher à leur intégrité physique : La séparation des éléments plastiques et métalliques est réalisée manuellement par un opérateur. La quantité maximale en transit sera de 950 m<sup>3</sup>. Les opérations entreprises seront relativement simples puisqu'elles consisteront à réceptionner, puis entreposer des lots de DEEE, de les trier puis de faire évacuer les différents fractions vers des centres de valorisation agréés. L'aire de transit et de tri est réalisée à l'intérieur d'un bâtiment de 350 m<sup>2</sup> pourvu d'un bureau et de sanitaire. L'aire servira également de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux. La surface allouée ne dépassera pas 950 m<sup>2</sup>. La plateforme est entièrement abritée. Les eaux pluviales ne pénètrent pas dans le bâtiment et ne nécessitent donc pas d'être traitées. Au regard des volumes de déchets en transit, cet installation relèvera du régime de la déclaration pour les rubriques 2711 et 2713 de la nomenclature des installations classées.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## **4 - Localisation**

### [Localisation de l'installation](#)

#### **Zone artisanale - Lot 3**

#### **Route des Moulins**

#### **38490 GRANIEU**

X : 902074

Y : 6502455

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques  | Quantité totale                            | Régime | Précisions |
|----------|--------|--|--|--------|------------|
| 2711     | 2711-2 | Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques | Volume susceptible d'être entreposé 950 m3 | DC     |            |
| 2713     | 2713-2 | Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux       | Surface de transit 950 m2                  | D      |            |

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets sont soit des DEEE soit des métaux. Les DEEE sont triés pour récupérer les cartes électroniques et isoler les éléments métalliques et plastiques. Les métaux sont essentiellement issus du démantèlement des DEEE, mais une zone de transit est prévue pour accueillir des métaux d'autres provenances. Tous les déchets triés seront évacués vers des filières autorisées.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**2 Poteaux incendie présents sur la zone d'activité. Extincteurs répartis à l'intérieur du site**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)